
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 23 octobre 2009

La journée du partenaire du vendredi 23 octobre 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

- **De la publication de deux Notes de Service**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE Laurent, Chef des Services Généraux a procédé à la lecture de deux Notes de Service :

- la Note de Service N° 00024/MFBPP-CAB du 19 octobre 2009, qui met fin à toutes les dispenses accordées par les services de douanes et frappe de nullité toutes les exonérations exceptionnelles en cours ;
- la Note circulaire N° 00363/MFBPP/DGDDI/DLC du 20 octobre 2009, relative au traitement des demandes d'exonération.

Il a ensuite procédé à la lecture du compte rendu de la journée du partenaire du 16 octobre 2009, qui a suscité quelques précisions et réactions de la part des participants.

- **De la sortie des marchandises en dehors des heures légales de travail de la douane**

Madame la Directrice a informé les participants que cette question préoccupe les autorités portuaires qui estiment que pour rendre attractif le Port Autonome de Pointe – Noire, le service des douanes doit travailler 24 heures sur 24 heures.

Elle a rassuré la Direction Générale du PAPN de la disponibilité de la Douane à travailler la nuit.

Cependant, cette question devra être étudiée avec les autres services évoluant dans le Port Autonome de Pointe – Noire.

- **De la réunion sur la mise en place du GUMAR**

Monsieur LAUNGANI Nicky, Directeur Général de GETMA, a informé les participants que cette réunion se tiendra ce 23 octobre 2009 à 11 heures.

- **De la présence aux frontières d'autres administrations**

Madame la Directrice a informé les partenaires qu'il est prévu une réunion à ce sujet, sous la présidence de Monsieur le Préfet de Pointe – Noire.

- **Des syndicats des transitaires nationaux**

Rappelant que Monsieur le Président du CNT avait suggéré que pour l'année 2010, l'octroi de l'agrément soit subordonné à l'appartenance à un syndicat, Madame la Directrice a invité les sociétés qui n'ont pas encore adhéré à un syndicat à le faire.

- **Des difficultés de dédouanement liées aux AV**

Madame la Directrice a évoqué les difficultés de dédouanement concernant les cas suivants :

- Un même importateur, plusieurs AV pour un même conteneur, en raison de la multiplicité des fournisseurs, donc plusieurs déclarations et Inspecteurs cotés. Elle a souhaité que dans ce cas, COTECNA puisse étudier la possibilité d'établir une AV globale.
- Deux AV pour deux lots de respectivement 100 et 189 voitures importées par ELISSA GROUP, qui doivent être dédouanées au fur et à mesure de leur acquisition.

Madame la Directrice a souhaité que COTECNA puisse faire diligence pour que des solutions techniques satisfaisantes puissent être trouvées.

- **Des manœuvres frauduleuses utilisées par certaines maisons de transit et de leur sanction**

Madame la Directrice a fait part de son indignation suite à l'utilisation par certains partenaires de photocopies d'AV de 2008 ayant déjà servi pour le dédouanement des marchandises.

Elle a rappelé aux partenaires que les photocopies ne sont pas admises dans les dossiers de dédouanement.

Madame la Directrice a fait savoir que malgré le retrait des agréments de certaines maisons de transit par la Direction Générale des Douanes, d'autres sociétés persistent dans les pratiques frauduleuses.

Elle a donc invité les partenaires à se ressaisir, car des mesures draconiennes allant du retrait d'agrément à l'assignation en justice ont été préconisées.

Madame la Directrice a informé les partenaires du programme d'urgence mis en place par son Excellence Gilbert ONDONGO, le nouveau Ministre des Finances, dans lequel il prescrit à la Douane de sanctionner les maisons de transit qui usent de pratiques frauduleuses.

- **De la lenteur observée dans la remise des BAE au Bureau Principal Port**

Suite à la difficulté évoquée par Monsieur LAUNGANI de la société GETMA quant à l'obtention des BAE au Bureau Principal Port, Madame la Directrice a donné des

instructions au Bureau Principal Port afin que cette question soit réglée.

- **De l'évaluation de la mise en œuvre des mesures de facilitation consenties en faveur des sociétés agréées**

Madame la Directrice a informé les partenaires que Monsieur le Directeur de la Législation et du Contentieux procédera ce jour à 11H00 à l'évaluation de la mise en œuvre des mesures de facilitation consenties en faveur des sociétés agréées, pour lesquelles les contrôles en première ligne sont réduits.

- **De l'acheminement à Brazzaville sous couvert d'une IM9 de marchandises destinées à une usine qui connaît une rupture de stock**

Monsieur LAUNGANI a fait part des difficultés rencontrées par sa Société dans l'acheminement sous couvert d'une IM9 des matières premières destinées à une usine de Brazzaville, attendues en urgence pour éviter la rupture de stock.

Madame la Directrice a rappelé que l'IM9 n'est pas un titre de transit. Elle a demandé à l'intéressé de souscrire une IM8 ou une IM4.

- **Des épaves de véhicules abandonnées dans le Port Autonome de Port**

Monsieur ISSALOU-MOMBO Joseph, Directeur Commercial du Port Autonome de Pointe – Noire s'est plaint des épaves de véhicules abandonnées dans le Port et a souhaité que celles-ci soient dégagées car elles gênent la circulation. Au préalable, il conviendra de procéder à leur inventaire, conjointement avec la Douane, en vue d'une procédure assimilée à une vente aux enchères.

Madame la Directrice en a pris acte.

- **De la répartition des charges des travaux d'aménagement et d'entretien du bâtiment abritant le Dépôt Douane**

Partant du fait que les recettes liées à la taxe progressive de dépôt sont réparties entre le Port Autonome et la Douane, Monsieur ISSALOU-MOMBO estime que les frais d'aménagement et d'entretien du Dépôt Central des Douanes doivent être supportés par les deux administrations.

Madame la Directrice a soulevé la question de savoir qui de la Douane, du Port Autonome et de la société SGED est responsable de l'aménagement et de l'entretien de ce bâtiment.

Après échange de points de vue sur la question, Madame la Directrice a souhaité qu'une concertation de toutes les parties soit organisée en urgence afin qu'une solution soit trouvée.

- **De la demande de location d'un espace devant abriter les Bureaux des Brigades Commerciale et Maritime**

Répondant à cette demande de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects, Monsieur ISSALOU-MOMBO a fait savoir que l'emplacement a été trouvé et a demandé à la Douane de se rapprocher des autorités portuaires afin qu'une étude de faisabilité soit faite.

Madame la Directrice a désigné à cet effet le Chef du Service des Finances et du Matériel.

- **De la reprise des réunions de la Cellule de concertation Douane –PAPN**

Monsieur ISSALOU-MOMBO a informé les participants de la reprise des réunions de ladite Cellule le mercredi 28 octobre 2009 à 10H00, à la Capitainerie du Port.

- **Des mesures de facilitation prévues dans la Note de Service N° 435**

Monsieur MBOUNGOU Joseph de PANALPINA a salué les mesures de facilitation consenties aux sociétés agréées et a fait savoir que sa société ne rencontre pas de difficultés dans le processus de dédouanement.

Madame la Directrice a demandé à l'intéressé d'évoquer cette question à la réunion prévue avec le Directeur de la Législation et du Contentieux

- **De la rupture du stock d'imprimés servant à la perception du TEL**

Monsieur MBOUNGOU s'est plaint de la rupture du stock d'imprimés servant à la taxation du travail extra légal (TEL), qui a causé du retard dans le dédouanement des marchandises.

Le Chef du Service des Finances et du Matériel a indiqué que les imprimés sont disponibles à la Section TEL et a demandé aux partenaires de se rapprocher de cette section pour leur acquisition.

Monsieur MBOUNGOU, qui a fait remarquer que les carnets disponibles n'étaient pas numérotés, donc sécurisés, a été invité à faire des suggestions afin que soit améliorée l'authentification desdits carnets.

- **Des contrôles répétés du Service des Enquêtes Douanières (SED)**

Répondant à la plainte de Madame PIETROBELLI Nicole de la société TMC sur les contrôles répétés du SED, Madame la Directrice a précisé que le SED a établi un calendrier de contrôles. En dehors des contrôles prévus par ce calendrier, des contrôles ponctuels peuvent intervenir en cas de besoin.

Monsieur PAKA Guy Bernard de TEX a fait remarquer que dans certains cas les contrôles entrepris par le SED auprès des maisons de transit ne concernent pas les maisons de transit elles-mêmes mais les clients de celles-ci.

Madame la Directrice a suggéré que les sociétés aient des agents chargés des relations avec les administrations, pour éviter de paralyser la direction des sociétés lors des différents contrôles.

- **Du dépôt des documents 24 heures après l'accostage des navires**

Suite à la demande de Monsieur TCHIBINDA de MAERSK de déposer les documents dans les 24 heures après l'accostage du navire, Madame la Directrice lui a demandé de se rapprocher du Chef de la Brigade Maritime.

Commencée à 8H00, la réunion a pris fin à 9H45.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence